



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

CHSCT Siège de l'Office National des Forêts 4 juin 2020 Compte-rendu

Étaient inscrits à l'ordre du jour du CHSCT Siège du 4 juin 2020 les points suivants :

- **Election du nouveau Secrétaire du CHSCT Siège**

Le mandat de secrétaire de l'instance est renouvelable. Celui de Jean-Michel GEMON prenait fin en juin 2020.

Alain LANDAIS a déposé sa candidature en vue de son remplacement et a été élu à l'unanimité des membres.

- **Reprise du travail sur les sites administratifs**

L'Administration a présenté aux membres de l'instance un document listant les retours sur site pour la période couvrant les deux premières semaines de dédéménagement.

Ce document précise les moyens de transport utilisés et tâches exercées.

Une trentaine de collaborateurs sont de retour sur les 2 sites principaux du Siège, à savoir 20 pour le site de Saint Mandé et 10 pour celui de l'Arboreal. Le volume d'agents admis dans ce dernier site est imposé à l'ONF et devrait être revu à la hausse dans les prochaines semaines.

La liste présentée ne devrait pas évoluer dans les deux prochaines semaines dans l'attente des nouvelles consignes gouvernementales prévues le 22 juin prochain.

- **Actualisation et mises à jour des consignes de reprise**

L'ensemble des instances de droit public comme de droit privé devrait être consulté dans les prochaines semaines.

La règle demeure le télétravail. Des demandes de retour de travail en présentiel liées à des motifs personnels (difficultés personnelles, difficultés familiales ...) pourront être présentées et traitées.

L'Administration a accompli toutes les démarches afin de garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs. Les règles-barrière et de distanciation restent bien entendu de vigueur avec

quelques assouplissements au niveau du site de Saint Mandé (réouverture de la Cafétéria du 5^{ème} et du Mobibois).

Les membres de l'instance ont été informés de la réouverture du restaurant inter-administratif de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat avec des restrictions en termes de capacité et de fonctionnement.

L'ONF est désormais en mesure de fournir un masque jetable par jour et par agent qui le souhaiterait. A ce jour, sauf cas exceptionnel, les agents de l'ONF ont pu se procurer par leurs propres moyens un masque.

Le Dr DANAN, médecin de Prévention, met en avant avec l'amélioration de la situation pandémique les pressions éventuelles adressées aux agents pour une reprise d'activité en présentiel en contradiction avec le principe de volontariat.

Mme LE QUELLENEC, Directrice des Ressources Humaines, précise qu'elle sera vigilante sur cette question.

Le Docteur DANAN demande enfin la correction des fiches sur les symptômes du Covid-19.

- **Dossiers en instance**

Matthieu Duroi rappelle que 2 dossiers portés par l'instance ont été ralentis au vu du contexte : 2 cycles de groupes de travail distincts du CHSCT (engagements pris depuis plusieurs mois) ainsi que la nécessité de planifier des dates de réunion avant fin 2020 (sur la base de contributeurs volontaires).

Les dossiers sont les suivants :

☒ *Remise à jour du DUER / proposition d'un groupe de travail élargi aux membres de la CSSCT DG*

☒ *RPS – Risques Psycho sociaux : repérage de signaux faibles et mesures de prévention*

S'agissant du premier dossier et compte tenu de la transversalité public/privé de la thématique, un travail en commun des représentants est prévu côté public et côté privé. Un calendrier de réunion reste à définir.

Sur la thématique de la prévention des RPS, il y a lieu de se féliciter de la mise en place d'un groupe de travail. Le rôle de ce dernier ne doit pas empiéter sur les prérogatives du CHSCT, le groupe de travail agissant comme force de proposition.

Toute validation ne peut enfin intervenir que de l'instance et de ses représentants.

La présence du Médecin de Prévention apparaît indispensable au niveau du groupe de travail RPS.

Les représentants EFA-CGC